

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2025

LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES DE TIKTOK SUR LES MINEURS - (N° 783)

Retiré

AMENDEMENT

N° AS10

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Godard,
M. Guedj, Mme Runel et M. Simion

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* D'évaluer les impacts sur la santé physique des utilisateurs ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à élargir à l'enjeu de la santé physique, et notamment de la sédentarité, le périmètre de la Commission d'enquête.

Plusieurs études tendent à démontrer que le temps passé sur TikTok, et plus largement sur les réseaux sociaux par les enfants est considérable, et se fait au détriment de l'activité physique.

Une étude publiée en novembre 2024 révèle ainsi que plus de la moitié des jeunes âgés de 12 à 18 ans passent au moins une heure par jour sur TikTok, et qu'un sur cinq y consacre plus de deux heures quotidiennes.

Par ailleurs, selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)* :

– 66 % des 11-17 ans présentent un risque sanitaire préoccupant caractérisé par le dépassement simultané des deux seuils sanitaires : plus de 2 heures de temps d'écran et moins de 60 minutes d'activité physique par jour ;

– 49 % présentent un risque sanitaire très élevé avec plus de 4 h 30 de temps d'écran journalier et/ou moins de 20 minutes d'activité physique par jour ; parmi ceux-là, 17 % cumulent plus de 4 h 30 d'écran par jour et moins de 20 minutes d'activité physique par jour.

Il convient donc d'élargir à l'enjeu de la santé physique, et notamment de la sédentarité le périmètre de la Commission d'enquête dont la création est proposée ici, afin d'en tirer toutes les mesures qui s'imposent en termes de politiques publiques.

Tel est l'objet du présent amendement.

-

* : ANSES, novembre 2020, Évaluation des risques sanitaires associés à la sédentarité et à l'inactivité physique qui concernent les deux tiers des 11-17 ans.